

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

Le 9 décembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 29 novembre 2019.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Priska GUILLOT, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Salima REGAIA, Sylviane LEPOITTEVIN, Guy DUFOUR, Jean-François ALY, El Houcine OUARRAOU, Marcel AUDE, Thierry LEGOUIX, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Léa CHATEL à Nadège SIMON
Dramane KY à Siméoni NOUSSITHE KOUETA
Onder AYDIN à Guy DUFOUR
Patrick MAROLE à Jean Paul LATHIERE
Corinne OCCANSEY à Thierry LEGOUIX

SECRETAIRE DE SEANCE : Priska GUILLOT

La séance est ouverte à 20h.

En introduction, le Maire a proposé une minute de silence pour rendre hommage aux treize militaires morts au Mali, ainsi qu'aux trois pompiers sauveteurs décédés accidentellement dans le Var.

Une présentation du projet de création du premier centre d'interprétation Viking européen a été faite par Monsieur Christian SEBIRE, fondateur et président honoraire d'Ornavik.

Budget ville - Décision modificative n° 2019-03

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	- 3 300.00 €
	Chapitre 901	12 400.00 €
	Chapitre 902	44 150.00 €
	Chapitre 903	- 10 000.00 €
	Chapitre 908	- 18 500.00 €
	Chapitre 911	1 965 000.00 €
Total		1 989 750.00 €

Recettes	Chapitre 901	10 000.00 €
	Chapitre 911	1 965 000.00 €
	Chapitre 919	14 750.00 €
Total		1 989 750.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	- 69 100.00 €
	Chapitre 922	- 68 800.00 €
	Chapitre 923	74 800.00 €
	Chapitre 924	60 000.00 €
	Chapitre 926	50 000.00 €
	Chapitre 928	48 500.00 €
	Chapitre 939	14 750.00 €
	Total	

Recettes	Chapitre 922	110 150.00 €
	Total	110 150.00 €

M. HIEZ rentre en séance.

Budget Principal – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur ces titres après vérification des services municipaux.

Budget opérations économiques - Décision modificative n°2019-01

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget opérations économiques présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 911	560 000.00 €
	Total	560 000.00 €

Recettes	Chapitre 95	560 000.00 €
	Total	560 000.00 €

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1er janvier 2020, les dépenses figurant dans le tableau joint avant le vote du budget primitif de l'année 2020.

CCAS - Programme de Réussite Educative – Convention de mise à disposition des moyens

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Karine BACHELEY, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec le CCAS d'Hérouville-Saint-Clair, la convention de mise à disposition des moyens au Programme de Réussite Educative.

Groupement de commandes – Ville d'Hérouville Saint-Clair et Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hérouville Saint-Clair. Maintenance des toitures des bâtiments

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Hérouville Saint-Clair et le CCAS d'Hérouville Saint-Clair dont le texte est joint en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commande à intervenir, tous les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- AUTORISE que la coordination du groupement de commandes soit assurée par la Ville d'Hérouville Saint-Clair,
- AUTORISE le coordinateur à procéder aux dépenses inhérentes aux consultations pour l'ensemble des membres du groupement et à signer toute pièce administrative et comptable nécessaire en la circonstance,
- AUTORISE le coordonnateur du groupement de commande à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés objets de ladite convention, ainsi que leurs avenants et reconductions éventuels.
- DIT que l'exécution financière et le constat du service fait du marché sera assuré par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne

Régie Boutique Habitat – Demande de remise gracieuse – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Mme Saulnier, Régisseuse à la Boutique Habitat,
- DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget principal de la ville.

Eau du Bassin Caennais – Convention relative à l'édition de la facturation de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Hérouville-Saint-Clair et de l'ex Syndicat de Sannerville- Touffreville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation de l'eau potable des territoires d'Hérouville-Saint-Clair et de l'ex Syndicat de Sannerville-Touffreville avec le syndicat Eau du Bassin Caennais et tous les actes nécessaires à son exécution.

Contrat de Partenariat pour la gestion de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore – Avenant N° 3

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe LAFORGE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant N° 3 au contrat de partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

M. HABIB quitte la séance.

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur gymnase multisports et multi activités sur le site du gymnase Laporte – Désignation des lauréats du concours

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de désigner lauréats du concours, les cabinets d'architectes suivants :
 - A.M.S Eurl Michel SARI
 - Groupement ROYER Architectes
- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30 I 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec les lauréats du concours,
- AUTORISE le versement de l'intégralité de la prime versée aux trois candidats admis à participer au concours, d'un montant de 15 000 euros hors taxe, compte tenu de la remise de prestations complètes et conformes au règlement de concours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,
- AUTORISE que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'exercice 2019 et suivants.

Mmes RIBALTA et REGAIA quittent la séance.

Demande d'agrément de la Ville pour l'accueil de jeunes en service civique, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande d'agrément pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2020, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Basse Normandie, en vue d'accueillir annuellement 10 jeunes en service civique pour une période de huit mois chacun.

Mmes RIBALTA et REGAIA rentrent en séance.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du dispositif Cité Educative, création, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020 d'un poste de chargé de mission, de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet et d'un poste de chargé de mission, de catégorie A du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants à temps complet

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CREE un poste de chargé de mission, de catégorie B du cadre d'emplois des Rédacteurs à temps complet pour une durée de 3 ans,
- CREE un poste de chargé de mission, de catégorie A du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants à temps complet pour une durée de 3 ans.

Mme BACHELEY quitte la séance.

Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de rattachement de la commune de Troarn à la CU Caen la mer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le rattachement de la commune de Troarn à la Communauté Urbaine Caen la mer.

Mme BACHELEY et M. HABIB rentrent en séance.

Cimetière – Concessions et taxes funéraires - Actualisation des tarifs pour l'année 2020 (applicables au 1er janvier 2020 au 21 décembre 2020)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 et de maintenir le tarif de la vacation de police à 20€.

CONCESSION	TARIFS 2019	TARIFS 2020	ÉVOLUTION
Adulte 15 ans (2m ²) :	236.00 €	239.00 €	+ 1 %
Adulte 30 ans (2m ²) :	460.00 €	465.00 €	+ 1 %
Enfant 15 ans (1m ²) :	60.00 €	60.00 €	-
Enfant 30 ans (1m ²) :	120.00 €	120.00 €	-
COLUMBARIUM			
15 ans :	350.00 €	350.00 €	-
30 ans :	580.00 €	580.00 €	-
CONCESSION CAVEAUX URNES			
15 ans (1m ²) :	184.00 €	186.00 €	+ 1 %
30 ans (1m ²) :	409.00 €	414.00 €	+ 1 %
FRAIS CAVEAU PROVISOIRE (forfait)	48.00 €	48.00 €	-
TAXE D'INHUMATION *	65.00 €	65.00 €	-

Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :
- Commerces de détail alimentaire et commerces de détail « équipement de la personne et de la maison » :
 - Dimanche 12 janvier
 - Dimanche 28 juin
 - Dimanche 6 septembre
 - Dimanche 29 novembre
 - Dimanche 6 décembre
 - Dimanche 13 décembre
 - Dimanche 20 décembre
 - Dimanche 27 décembre
- Concessionnaires automobiles :
 - Dimanche 19 janvier
 - Dimanche 15 mars
 - Dimanche 14 juin
 - Dimanche 11 octobre

Salles du Pôle Animation Jeunesse – Actualisation du tarif pour 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs 2020 pour la location des salles du Pôle Animation et Jeunesse.

Salles	Tarifs 2019		Tarifs 2020	
	Location ponctuelle à l'heure	Location forfaitaire annuelle	Location ponctuelle à l'heure	Location forfaitaire annuelle
Arts plastiques Activités manuelles Activités douces 1 Activités douces 2	31,64 €	927,29 €	31,96 €	936,57 €
Activités partagées Salle de danse	62,24 €	1236,37 €	62,87 €	1248,74 €

Location du ring de boxe - Actualisation des tarifs pour 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2020 pour la location du ring de boxe mobile.

Tarif 2019	Tarif 2020
336,58 €/jour	339,95 €/jour

Mme BOISSET quitte la séance.

Location des stades et gymnases - Actualisation des tarifs pour 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2020 pour les locations des stades et gymnases.

	Tarif 2019	Tarif 2020
Associations non hérouvillaises	22,51 €/heure	22,74 €/heure
Autres organismes demandeurs	43,66 €/heure	44,10 €/heure

Location tribune mobile - Actualisation des tarifs pour 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2020 pour la location de la tribune mobile.

	Tarif 2019	Tarif 2020
Tribune de 500 places	5,81 € TTC la place	5,87 € TTC la place

Convention d'Objectifs et de Moyens avec Hérouville Caen Canoë Kayak

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec Hérouville-Caen Canoë Kayak.

Mme BOISSET rentre en séance.

Aide à l'accession sociale à la propriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claire GARNIER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Ms MATA et LATHIERE quittent la séance.

Rénovation du Contrat de Ville de Caen la mer - Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le texte du protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Subvention exceptionnelle pour le projet "L'éphémère saga ou comment j'ai grandi " de la Comédie de Caen 2019-2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à la Comédie de Caen pour le projet « L'éphémère saga ou comment j'ai grandi » 2019-2020 à hauteur de 2000 €.

Réactualisation des tarifs du Domaine de Beauregard pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification du domaine de Beauregard selon les tableaux ci-joints.

M. MATA rentre en séance.

Réactualisation des tarifs des salles des Fêtes de la Fonderie pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification des salles des fêtes de la Fonderie selon les tableaux ci-joints.

M. LATHIERE rentre en séance. Mme MASDAN quitte la séance.

Réactualisation des tarifs de la Maison du Temps Libre, des salles polyvalentes et de la salle d'activités Auber pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification de la Maison du Temps Libre, des salles polyvalentes et de la salle d'activités Auber.

M. DUFOUR quitte la séance.

Réactualisation des tarifs de la Maison des Associations pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification.
 - 25.10 € / m² / an pour les associations hérouvillaises,
 - 67.88 € / m² / an pour les associations non hérouvillaises,

M. DUFOUR rentre en séance.

Actualisation du règlement intérieur de la Maison des Associations

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE l'application du nouveau règlement intérieur de la Maison des Associations.

Participation de la ville à l'acquisition d'un bateau viking

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Ms THOUMINE et HIEZ, membres de l'association Ornavik n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Vikings – an 911 » pour l'acquisition d'un drakkar.

M. AUDE et Mme GARNIER quittent la séance. Mme GARNIER donne pouvoir à M. LAFORGE.

Subvention à l'association « Les amis d'Agnam » pour le projet « Greffe de sol vivant, phase 2 : maraichage sahélien sur sol vivant »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Siméoni KOUETA NOUSSITHE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2258 € à l'association « Les amis d'Agnam » pour accompagner ce projet. Cette somme sera imputée sur les crédits 2019 Relations Internationales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

Projet « Le développement territorial au service de l'attractivité des territoires de Tikhvine et d'Hérouville Saint-Clair »

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Mmes SIMON, LEPOITTEVIN et RIGOT et M. KY, membres de l'association Tikhvine n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Siméoni KOUETA NOUSSITHE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE le programme de coopération entre Hérouville Saint-Clair et Tikhvine pour 2019-2022 dont les dépenses seront imputées sur les crédits Relations Internationales 2019, 2020, 2021 et 2022 à hauteur de 5600 € (2019), 6400 € (2020), 6025 € (2021) et 6000 € (2022) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères une subvention d'un montant de 40 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Normandie, une subvention d'un montant de 4 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Calvados, une subvention d'un montant de 3 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'association « Amitié Solidarité Tikhvine », une subvention d'un montant de 9 900 € (3600€ en 2020, 3600€ en 2021, 2700 € en 2022) correspondant aux frais de prestation de l'interprète ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération décentralisée entre la ville d'Hérouville Saint-Clair et la ville de Tikhvine ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

Requalification Espaces Extérieurs du Centre Commercial de la Grande Delle – Délégation Maîtrise d'Ouvrage – Réseau Eau Potable

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe LAFORGE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes utiles avec le Syndicat Eau du Bassin Caennais qui précise et détaille les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable requis dans le cadre du projet urbain de requalification du Centre Commercial de la Grande Delle.

Approbation du compte-rendu d'activité de la concession 2018 de la convention publique d'aménagement du Grand Projet de Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA :

- PREND ACTE du compte rendu d'activité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement de l'opération de renouvellement urbain du Grand Projet de Ville,

Et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le bilan financier recalé.

Mme RIGOT quitte la séance.

Rapport annuel 2018 - Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- PREND ACTE du rapport 2018 concernant le Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Mme REGAIA quitte la séance.

Servitude de passage au profit de la ville d'Hérouville Saint-Clair – Passage d'une canalisation de chauffage urbain sur la parcelle cadastrée en section CI n°9

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux servitudes de passage de canalisations de chauffage urbain sur la parcelle cadastrée en section CI numéro 9 sise rue de Bouvines, au profit de la ville d'Hérouville Saint-Clair.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.
- VERSE la somme de 12 000 € à la SCI Dermato Hérouville à titre d'indemnisation globale forfaitaire et transactionnelle pour la constitution d'une servitude de passage de canalisation de chauffage urbain sur la parcelle cadastrée en section CI numéro 9.
- CONFIE la rédaction de la convention à intervenir, à Maître DESCLOS, notaire à CAEN, 6 rue du Docteur Rayer.
- PRECISE que les frais relatifs à un acte notarié seront intégralement pris en charge par la ville d'Hérouville Saint-Clair.
- RAPPORTE la délibération en date du 1er juillet 2019.

Rue de la Corderie et impasse du Gibier – Acquisitions de logements par la ville – Renonciation à l'action de garantie des vices cachés

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- RENONCE purement et simplement à toute action en garantie des vices cachés prévue à l'article 1643 du code civil, à l'encontre des vendeurs, dans l'hypothèse où de tels vices, découlant de l'absence de délivrance d'un tel dossier de diagnostics techniques, viendrait à être révélé,
- RENONCE également à tous recours contre les notaires en charge des régularisations de ces ventes compte tenu du fait que ceux-ci auront averti la ville des risques encourus par une telle renonciation à agir sur le fondement de la garantie des vices cachés à l'encontre des VENDEURS,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant le cas échéant à signer un acte sous seing privé de renonciation à l'action en garantie des vices cachés avec les vendeurs qui n'auraient pas fourni de dossier de diagnostics techniques.

Beauregard, lieu-dit « Le Marais » – Acquisition par la ville d'un terrain cadastré BW 17 préempté par la SAFER

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de l'acquisition par la ville d'un terrain cadastré section BW 17 situé sur le secteur de Beauregard et plus particulièrement au lieu-dit « le Marais » au prix de 8 400 € net vendeur + frais de négociation (3 000 €) et d'acte notarié,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente rédigée par la SAFER et l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ladite promesse toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- CONFIE la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'étude de Maître RIZZOTTO à ARGENCES, 11 place de la République.

Acquisition par la ville des emprises communes appartenant à la copropriété du centre commercial de la Grande Delle – 1405 Grande Delle d'une surface de 3 602 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de l'acquisition par la ville d'une partie de la parcelle cadastrée en section CP n° 188 appartenant à la copropriété du centre commercial de la Grande Delle d'une contenance de 3 602 m² à titre gratuit sans intention libérale. Cette parcelle est située 1405 Grande Delle et constitue les espaces communs du centre commercial de la Grande Delle. Les frais de géomètre, de modification de règlement de copropriété et d'acte notarié étant à la charge du syndic de copropriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'achat,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette cession ou consécutifs de celles-ci (acte de modification du règlement de copropriété, acte de scission de la copropriété, acte de dissolution de la copropriété du centre commercial de la Grande Delle, acte lié à la création d'un règlement de la nouvelle copropriété regroupant les lots 5 à 7),
- CONFIE les rédactions de l'acte authentique à intervenir, à Maître COURS-MACH, notaire, 8 rue Guillaume le Conquérant, 14000 CAEN.

*Mmes REGAIA et RIGOT rentrent en séance.
M. KOUETA quitte la séance.*

9 place de l'Europe – Vente par la ville à Messieurs LE BORGNE Gilles et Florian des lots 1, 128 et 129

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- DECIDE de la vente du lot 1 d'une surface de 206,00 m² et des lots 128 et 129 constituant des places de stationnement issus de l'ensemble immobilier situé au 9 place de l'Europe cadastrée section DC n° 50 et 51 pour une contenance totale de 2 054 m², au profit de Messieurs LE BORGNE Gilles et Florian, avec faculté de substituer à la personne morale de leur choix au prix de 260 000 € HT. Les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- CONFIE les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

Mme SIMON et M. HABIB quittent la séance.

201 Belles Portes – Vente par la ville à l'Etablissement Public Foncier de Normandie – Ancien groupe scolaire et du gymnase « La Varende »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de la vente de l'ancien groupe scolaire et du gymnase « La Varende » situé au 201 Belles Portes. Celui-ci est cadastré en section DB numéro 101 pour une surface de 4 407 m², au profit de l'EPFN au prix de 130 000 €. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente,
- CONFIE la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

3 rue Guyon de Guercheville - Collège Nelson Mandela - Transfert de la ville au Département du Calvados d'une partie de la parcelle CN numéro 5 pour une surface d'environ 18 280 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE du transfert conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 de la pleine propriété d'une partie de la parcelle cadastrée en section CN numéro 5 pour une surface d'environ 18 280 m², au profit du Département du Calvados à titre gratuit. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Départemental se chargera de la rédaction de l'acte administratif de régularisation de cette cession,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif de cession,
- CONFIE la rédaction de l'acte administratif au Département du Calvados.

M. KOUETA et Mme SIMON rentrent en séance.

10 place François Mitterrand – Copropriété de La Halle - Vente par la ville à la SCI Le Cartel d'une partie du lot 103 pour une surface d'environ 600 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de la scission du lot de copropriété n° 103 et de la modification de l'état descriptif de copropriété dont la rédaction sera confiée à l'étude DVML, 6 rue du Docteur Rayer – 14000 Caen,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'état descriptif de copropriété modificatif à venir,
- DECIDE de la vente d'une partie du lot 103 d'une surface d'environ 550,00 m² situé au 10 place François Mitterrand cadastrée section DC n° 44 et 47 pour une contenance totale de 1 233 et 2 m², au profit de la SCI Le Cartel, avec faculté de substituer à la personne morale de leur choix au prix de 360 000 € HT soit 432 000 € TTC. Les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente ; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- CONFIE les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

M. HABIB rentre en séance.

Avenue de Cambridge – Laboratoires Gilbert – Site Cambridge 1 – Avis du conseil municipal sur l'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement des Laboratoires Gilbert. Cette demande fait suite à l'extension du site Cambridge I, situé avenue de Cambridge, et à la réorganisation interne du site de production qui en découle.

M. MATA quitte la séance.

Signature d'un avenant à la convention avec l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière aux 136-138 rue de l'Eglise sur les parcelles cadastrées en section CA n° 157, 191, 192, 193, 194 et 196

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'Établissement Public Foncier de Normandie pour rédiger un avenant à la convention en date du 7 janvier 2019 relative à la constitution d'une réserve foncière et à sa revente à la ville d'Hérouville Saint-Clair. Cet avenant visera

à intégrer à la convention les parcelles cadastrées en section CA numéros 157, 191, 192, 193, 194 et 196 situées 136-138 rue de l'Eglise,

- S'ENGAGE à racheter les biens acquis par l'EPFN dans le délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

M. MATA rentre en séance.

Signature d'une convention avec l'Etat pour l'installation de 2 sirènes d'alerte sur le territoire de la Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention relative à l'installation de deux sirènes d'alerte sur le territoire de la Ville d'Hérouville Saint-Clair. Cette convention fixe les obligations de la Ville et de l'Etat dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à l'exécution de ladite convention.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

Rodolphe THOMAS